

# Procès verbal de la réunion de la CCATM

## 1. Lieu et date

Administration communale de Bovigny, le 16 avril 2013.

## 2. Présences

*Présent(e)s* : ~~Christian Jadot, José Syne, Maurice Léonard, Marc Grandjean, Jean-Marie Hubert, Stéphane Caprasse, Benoit Moutschen, Claude Tourteau, Frederick Gobeaux, Michel Meunier, Michel Haan, Ludivine Determe, Jean-Marie Massard, Samuel Desert, Bruno Dewalque, Robert Gregoire, Jules Lejeune, Guy Schmitz, Christophe Lenfant, Michel Nève, Brigitte Caprasse, Anne Morsomme,~~ fonctionnaire désigné par le Gouvernement pour siéger à la CCATM, fonctionnaire délégué de la direction extérieure de la DGO4.

*Excusé(e)s* : José Syne, Guy Schmitz.

*Invité(es) présent(es)* : -

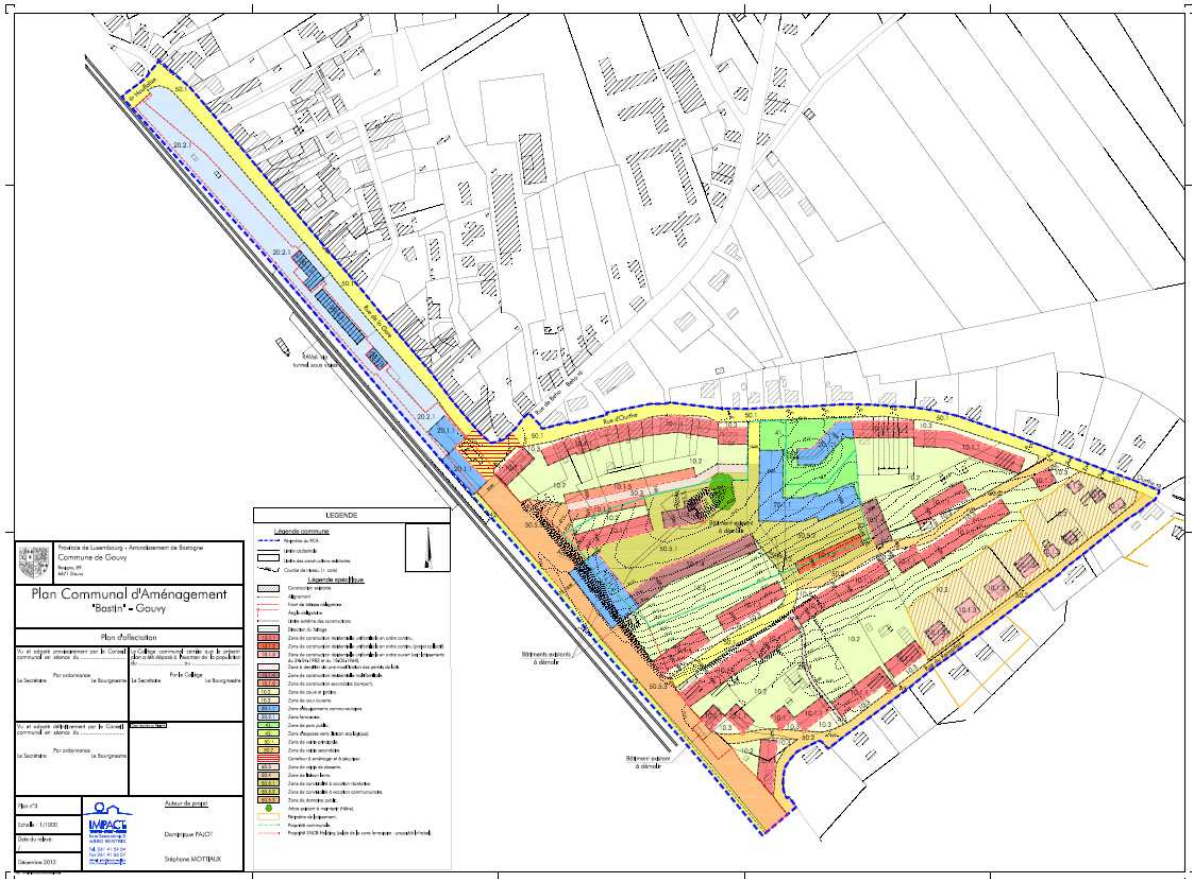
## 3. Approbation du PV de la réunion précédente

Le procès-verbal du 19 février 2013 est approuvé.

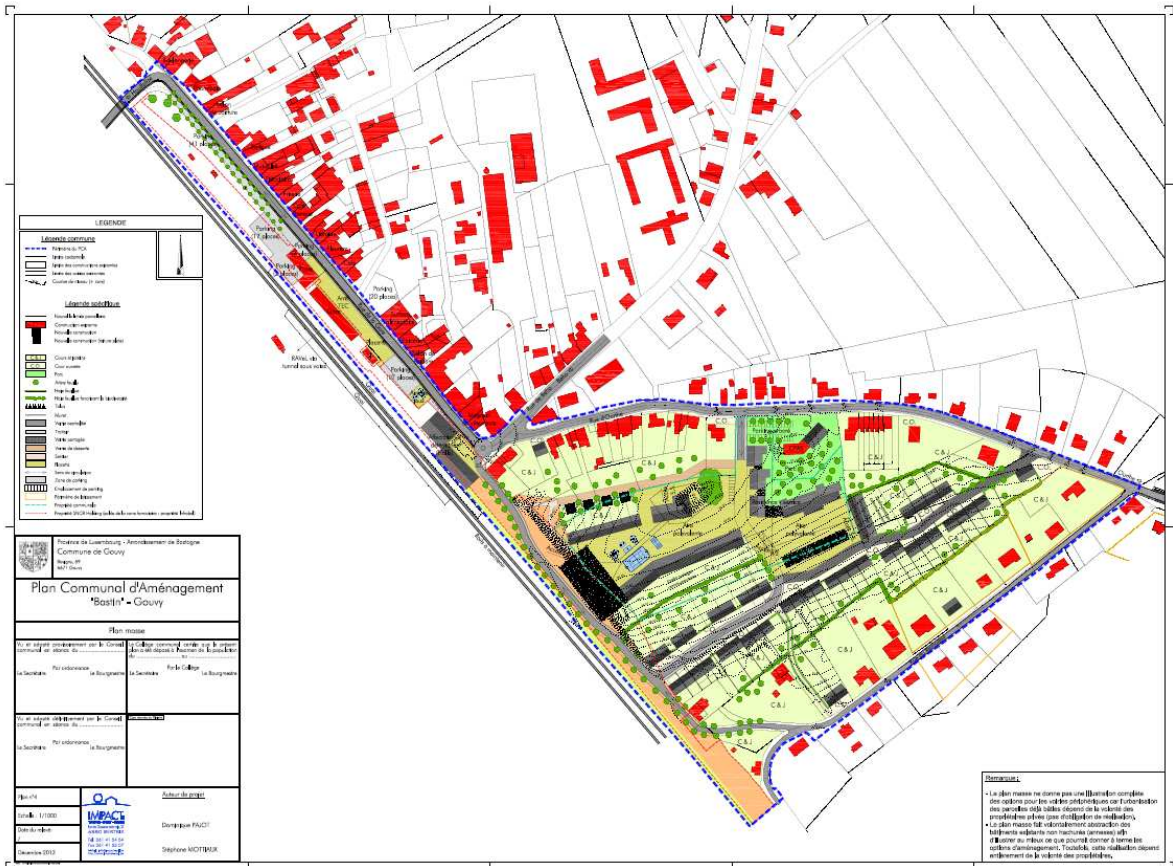
## 4. Avis de la CCATM relatif au projet de plan communal d'aménagement (PCA) dit « Bastin » à Gouvy, au rapport sur les incidences environnementales (RIE) et au plan d'expropriation qui accompagnent ce PCA ;

Présentation du projet par A. Morsomme.

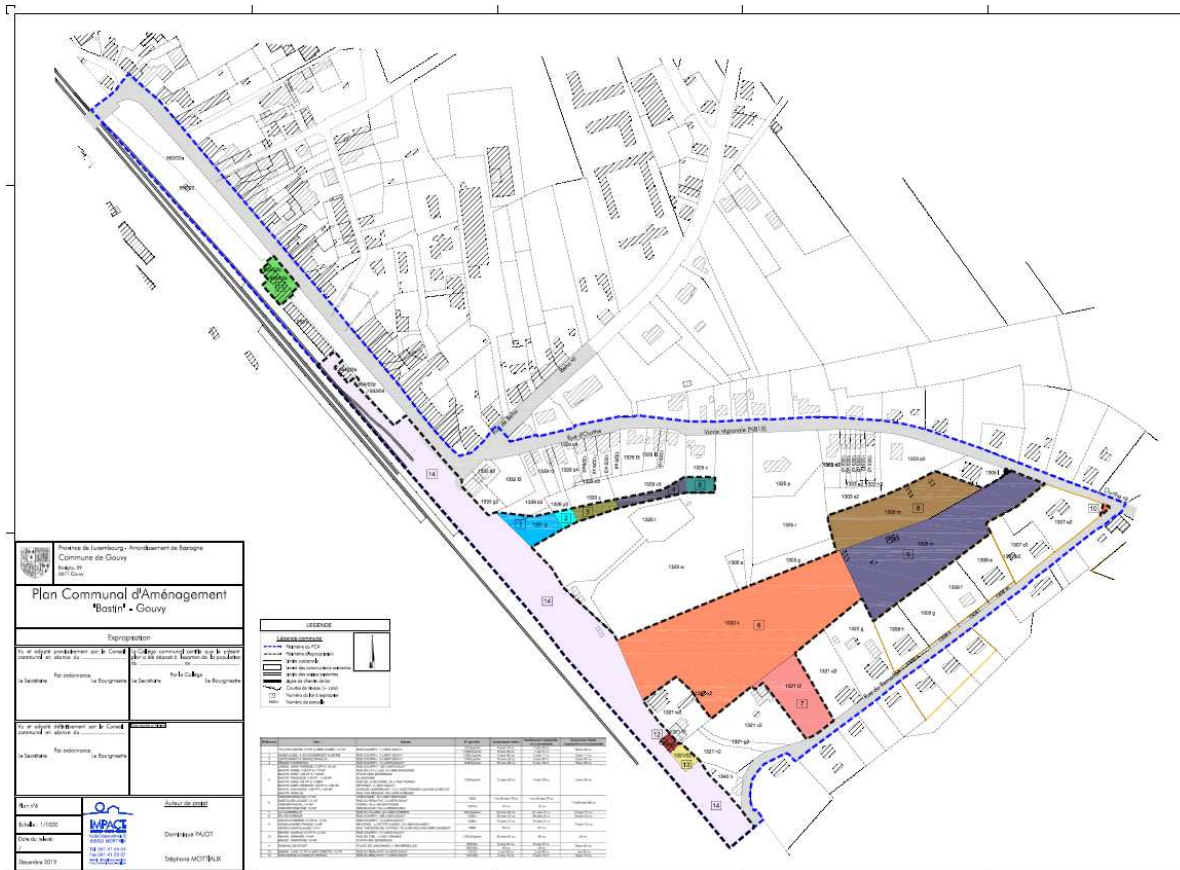
Les informations relatives au PCA dit « Bastin » (avant-projet, RIE, projet) sont disponibles sur [www.gouvy.be](http://www.gouvy.be)



Plan d'affectation



Plan masse



Plan d'expropriation

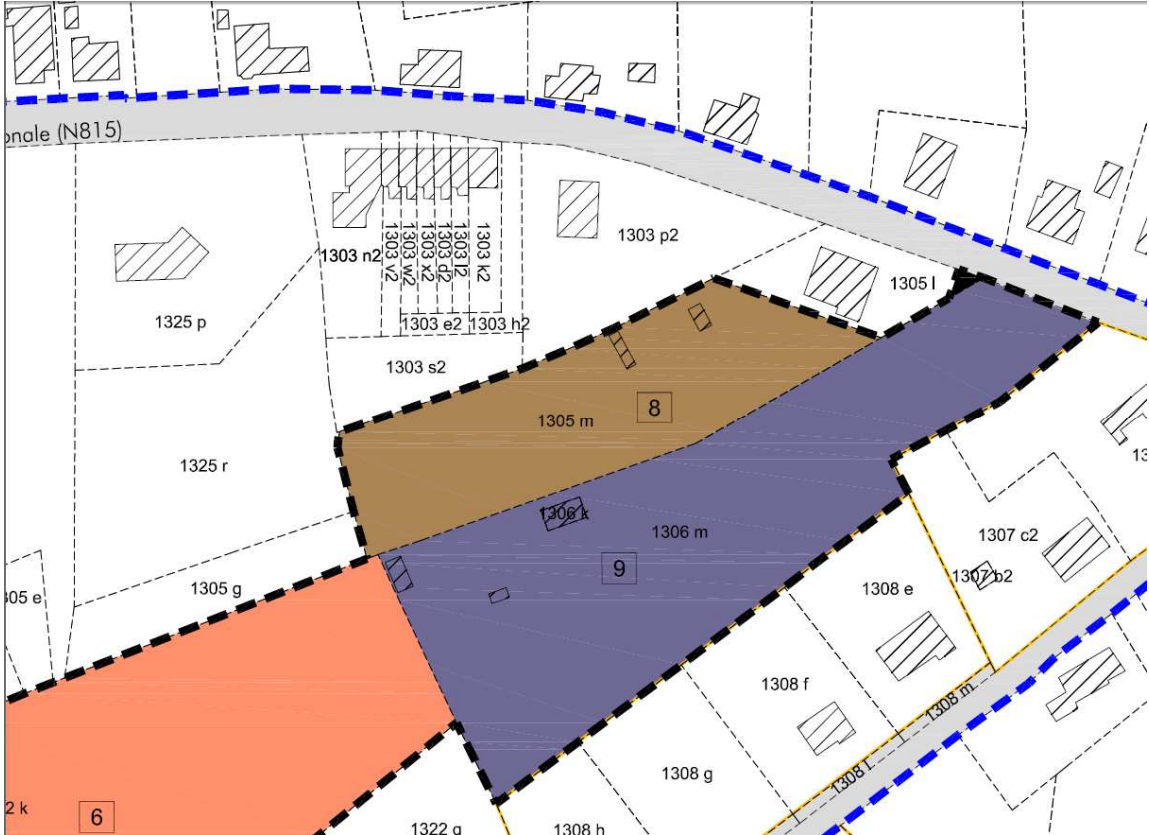
La CCATM décide de se donner rendez-vous sur place à l'occasion de sa prochaine réunion, le 21 mai 2013.

Cependant, plusieurs points sont déjà abordés :

- Les rectangles capables repris avec une croix ci-dessous devraient, selon l'avis de la CCATM, être limités à 2 niveaux de construction ;
- La présence des 2 hêtres ne devrait pas constituer un tabou. Si le projet peut être amélioré en supprimant ces 2 arbres, il ne faut pas faire l'économie de cette amélioration ;
- Il peut-être envisagé de réaliser une translation vers le sud de la zone entourée en pointillés afin de ne pas procéder à une expropriation à cet endroit ;
- Le périmètre d'expropriation n°8 devrait être revu et diminué, de manière à laisser un jardin au propriétaire (dans l'hypothèse actuelle, l'expropriation débute à hauteur de la terrasse à l'arrière de la maison et il n'y a pratiquement plus de jardin).



Extrait du plan d'affectation



Extrait du plan d'expropriation

**5. Lancement d'un rapport urbanistique et environnemental (RUE) sur la zone d'aménagement communal concerté (ZACC) à Gouvy en vue de l'établissement d'un hall sportif. Présentation des avis du Fonctionnaire délégué.**

La mise en œuvre d'une ZACC nécessite la réalisation d'un RUE ou d'un PCA (sauf usage d'un mécanisme dérogatoire pour l'introduction de demande de permis d'urbanisme, art.127 du CWATUPE).

Un premier avis favorable conditionnel du Fonctionnaire délégué avait été émis en novembre 2006 pour l'établissement d'un hall sportif dans la ZACC dont question.

En 2010, la commune de Gouvy décide de l'élaboration d'un PCA, en zone d'habitat, à Gouvy. Ce PCA (comprenant une résidence-services, un hall polyvalent, des maisons unifamiliales et des immeubles plurifamiliaux) a notamment été pensé de manière à pouvoir accueillir un hall sportif.

En 2013, le choix politique a été posé de (re)localiser le hall sportif dans la ZACC, à l'endroit de la localisation initiale du projet, à proximité des terrains de foot existant (partiellement situés en zone agricole). Une nouvelle entrevue a été sollicitée avec le Fonctionnaire délégué. Compte-tenu du contexte actuel, ce dernier entend étudier le projet de hall sportif dans le cadre de l'élaboration d'un RUE *démontrant la justesse de l'implantation et l'urbanisation judicieuse de la ZACC*<sup>1</sup>.

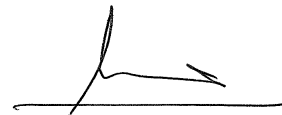
Le cahier des charges pour la désignation d'un auteur de projet et le choix du mode de passation du marché a été adopté par le Conseil d'avril 2013.

La Secrétaire



Anne Morsomme

Le Président



Michel Nève

---

<sup>1</sup> Extrait de l'avis du FD de février 2013.